



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 16 janvier 2025

Monsieur l'Administrateur général de l'Opéra de Nice,

Il est prévu que l'Orchestre se déplace à Nantes à la fin du mois pour participer aux « Folles Journées ».

Après diverses informations transmises aux musiciens sur les conditions de leur déplacement, il leur a été confirmé hier, que la solution du voyage par avion avait été abandonnée, faute de pouvoir réserver suffisamment de places, et que le trajet se ferait en train.

Chaque voyage durera donc neuf heures avec une correspondance en gare de Paris, une heure étant prévue pour se rendre de la gare de Lyon à celle de Montparnasse avec les instruments. Le départ de Nantes se fera le 2 février à 7h04, ce qui ne permet pas de garantir aux agents les onze heures consécutives de repos quotidien pourtant imposées par la réglementation.

Nous nous interrogeons fortement, comme les musiciens, sur le manque d'anticipation des conditions d'organisation de ce voyage, s'agissant de la participation de l'Orchestre à un festival de renommée internationale. Cette prestation sera diffusée en direct sur Arte, ce qui impliquerait d'en préserver la qualité en ne faisant pas subir aux artistes des conditions de déplacement aussi contraignantes.

Les musiciens se posent également un certain nombre de questions :

- Quel mode de déplacement est envisagé pour le changement de gare lors de la correspondance à Paris, pour laquelle une heure seulement est prévue ?
- Quelles seront les heures réelles de départ et d'arrivée à l'hôtel, à l'aller et au retour ?
- Qu'est-il prévu pour le petit-déjeuner du 2 février ?
- Quels sont les horaires prévus pour le départ du camion transportant les violoncelles, et d'où partira-t-il ?

D'autre part, nous aimerions connaître les modalités d'assurance des instruments de musique appartenant aux agents, notamment dans le cadre de cette tournée.

En effet, contrairement à beaucoup d'orchestres qui adhèrent à une assurance spécifique pour les instruments de musique, ou qui prennent en charge une partie des frais d'assurance personnellement contractée par les musiciens, la ville de Nice ne dispose pas, à notre connaissance, d'une assurance particulière adaptée à ces instruments.

Nous rappelons qu'au-delà d'une prise en charge du coût de réparations nécessaires en cas de dommage, se pose la question de la valeur marchande de l'instrument en possession du musicien, qui peut baisser drastiquement en cas de modification ou réparation effectuées.

Plus largement, cette problématique concerne non seulement le temps du déplacement, qui inquiète particulièrement les musiciens, mais aussi la sécurité des instruments à Nice même. Pour exemple, le foyer

des musiciens à l'Opéra, où ceux-ci disposent de casiers pour laisser leurs instruments, atteint régulièrement en hiver une température inférieure à 20°, minimale pourtant exigée avec raison lors du déplacement à Nantes.

Il a aussi été pointé le fait que l'on demande aux musiciens de télécharger une application pour y verser des justificatifs de repas eux-mêmes, alors même qu'ils n'ont aucune obligation de posséder un smartphone avec une connexion, et qu'ils n'ont pas de poste informatique professionnel.

Les musiciens se questionnent sur l'admissibilité de voyager dans les conditions évoquées ci-avant.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur général de l'Opéra de Nice, l'expression de nos salutations respectueuses.

**PO/ Le Syndicat CGT
Nice Métropole Côte d'Azur**



**Violaine DARMON
Référente Opéra**